



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

Délibération n° D-2026-423

Rapport du délégataire du service public - Halles de Niort -
SAEM pour la gestion des Halles de Niort - Année 2025

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gérard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Monsieur Bastien MARCHIVE.

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine**

**Rapport du délégataire du service public - Halles de
Niort - SAEM pour la gestion des Halles de Niort -
Année 2025**

Monsieur Nicolas ROBIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Société Anonyme d'Economie Mixte des Halles (SAEM) assure la gestion des Halles de Niort.

L'article L.3131-5 du Code de la commande publique dispose que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou de services.

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales précise que dès la communication du rapport son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 8 septembre 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la Société Anonyme d'Economie Mixte des Halles (SAEM), délégataire du service public des Halles de Niort, pour l'année 2025.

Le Conseil a pris acte du rapport.

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

JÉRÔME BALOGÉ

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».

**SOCIÉTÉ ANONYME D'ECONOMIE MIXTE POUR LA GESTION
DES HALLES DE NIORT**

Société Anonyme au capital de 130 050 euros
Siège social : Les Halles - 79000 NIORT
353 648 918 RCS NIORT

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC
A
L'AUTORITE DELEGANTE
EXERCICE 2025**

Conformément aux dispositions du décret n° 2005.236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et à celles de l'article 40 du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des Halles de Niort conclu le 30 novembre 2022 entre la SAEM pour la gestion des Halles de Niort et la ville de Niort,

La SAEM pour la gestion des Halles de Niort vous présente son rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de sa mission et les éléments permettant d'apprécier la qualité du service.

Sommaire

1. Préambule

2. Les Comptes

3. Analyse de la qualité

- A - Redevances applicables aux commerçants des Halles
- B - Difficultés de paiement et impayés
- C - Actions d'animation de communication et de développement

4. Les conditions d'exercice du service public

- A - Le nombre de commerçants exerçant sous les Halles
- B - Le personnel
- C - Travaux d'entretien
- D - Amélioration de la productivité

1. Préambule

La SAEM pour la gestion des Halles de Niort a été créée en septembre 1989 à l'initiative de la Ville de Niort.

A cette date, la Ville de Niort détenait 57 % du capital social et 76 commerçants se partageaient les 43 % des actions privées.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la part publique reste identique. Cependant, il s'est opéré un glissement du partenariat privé réparti sur 77 commerçants et sur l'association des Commerçants et Producteurs des Halles de Niort.

Le capital social est depuis l'origine de 130 050 euros et la valeur unitaire de l'action fixée à 153 euros.

La SAEM pour la gestion des Halles de Niort était initialement gérée selon la formule dualiste d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale mixte réunie le 4 décembre 2014 a décidé le changement de mode de gestion de la société et a adopté le Conseil d'Administration pour l'Administration et la direction de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à celles des nouveaux statuts de la société, 6 sièges sur les 11 sièges d'administrateurs sont détenus par la Ville de NIORT, pour une durée de quatre années.

Ont ainsi été nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2014, puis renouvelés dans leurs fonctions pour une période de quatre années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021 :

- Ville de Niort, Madame BARBOTIN Jeanine
- Ville de Niort, Monsieur DELAGARDE Luc
- Ville de Niort, Monsieur LAPLACE Simon
- Ville de Niort, Monsieur GRIPPON Alain
- Ville de Niort, Monsieur Éric PERSAIS,
- Ville de Niort, Monsieur Pascal DUFORESTEL.

A la suite du décès de Monsieur Alain GRIPPON, Madame Sylvette RIMBAUD a été nommée pour le remplacer suivant décision du Conseil Municipal du 17 juin 2019.

A la suite des élections municipales qui se sont déroulées les 15 et 22 mars 2020, le Conseil Municipal, réuni le 8 juin 2020, a désigné en qualité de représentants délégués de la Ville de Niort, Administrateur, au sein de la SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE POUR LA GESTION DES HALLES DE NIORT, les élus suivants :

- Monsieur Romain DUPEYROU
- Madame Jeanine BARBOTIN
- Monsieur Elmano MARTINS
- Monsieur Florent SIMMONET
- Madame Aurore NADAL
- Monsieur Thibault HEBRARD.

Les mandats de Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Eric PERSAIS et Monsieur Luc DELAGARDE ayant pris fin à compter de cette date.

Monsieur Romain DUPEYROU a été désigné, en qualité de représentant de la Ville de Niort, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Luc DELAGARDE, à compter du 8 juin 2020.

5 autres administrateurs ont également été nommés parmi les actionnaires, non représentants de la Ville de NIORT, pour une même durée. Il s'agit de :

- Monsieur Pascal MATHON ; lequel, ayant démissionné à effet du 31 décembre 2019, a été remplacé par Madame Fabienne TRZCINSKI, cooptée par le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2020.
- Monsieur David MARQUES RODRIGUES VIDEIRA.
- Monsieur Stéphane TEILLET.

- Monsieur Mickaël PAILLE.
- Mademoiselle Océane CHEVALLEREAU.

Par décision en date du 28 juin 2018, le Conseil d'Administration a renouvelé la Ville de NIORT, alors représentée par son représentant permanent Monsieur Luc DELAGARDE, Présidente du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'Administration ayant opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, Monsieur Pascal MATHON a été renouvelé dans les fonctions de Directeur Général pour une durée de quatre années. Monsieur David MARQUES RODRIGUES VIDEIRA, a également été renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général Délégué pour la même durée.

Monsieur Pascal MATHON ayant démissionné de son mandat de Directeur Général à effet du 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration, réuni le 21 novembre 2019, a nommé :

- Monsieur Fernando David MARQUES-RODRIGUES-VIDEIRA, anciennement Directeur Général Délégué de la SEM DES HALLES DE NIORT, aux fonctions de Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Et

- Monsieur Stéphane TEILLET, aux fonctions de Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'ensemble des mandats d'administrateurs étant arrivés à expiration lors de l'Assemblée générale tenue en 2022, l'Assemblée générale du 23 juin 2022 a renouvelé ces mandats pour une nouvelle période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2026 afin de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

En raison de la démission de leur mandat d'administrateur, de Monsieur Mickaël PAILLE le 1^{er} janvier 2024 et de celle de Madame Fabienne TRZCINSKI le 6 mars 2024, deux sièges d'Administrateurs sont devenus vacants.

Le nombre d'administrateurs encore en fonctions étant devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, il a été proposé au Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce, de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Le Conseil d'administration réuni le 21 mars 2024 a décidé à l'unanimité de nommer à titre provisoire, respectivement, en remplacement de Madame Fabienne TRZCINSKI et de Monsieur Mickaël PAILLE, et sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale :

- Monsieur Jérôme GARCIN,
- Monsieur Éric CHEVALLEREAU,

Ce, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Ces nominations ont été ratifiées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires réunie le 27 juin 2024.

A la suite des élections municipales qui se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026, le Conseil Municipal de la ville de NIORT du 20 avril 2026 a désigné les délégués de la Ville de Niort au sein de notre société et autorisé les élus désignés à accepter, en qualité de représentant de la Ville de Niort, tous mandats qui pourraient leur être confiés par la société pour leur compte.

Ont ainsi été désignés :

Conseil d'administration	Président du Conseil d'administration : - Nicolas ROBIN
CA	- Sophie BOUTRIT
CA	- Philippe TERRASSIN
CA	- Florent SIMMONET
CA	- Gilles NORMAND
CA	- Chloé BANLIER
Assemblée générale	- Nicolas ROBIN

A l'appui des décisions du Conseil Municipal de NIORT en séance du 20 avril 2026, notre Conseil d'Administration réuni le 11 juin 2026 a pris acte de la nomination, es-qualité de représentant de la Ville de Niort, des administrateurs ci-dessus mentionnés.

A l'appui des décisions de ce même Conseil Municipal du 20 avril 2026, notre Conseil d'administration réuni le 11 juin 2026 a élu la Ville de Niort Présidente du Conseil d'administration représentée par Monsieur Nicolas ROBIN.

Les mandats des administrateurs arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le renouvellement de leur mandat est à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général Délégué a pour mission d'assister le Directeur Général.

2. Les comptes

Les comptes présentés en Annexe retracent la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public susvisé.

Les comptes couvrent l'exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 11 juin 2026.

Le règlement ANC n° 2022-06 homologué le 26 décembre 2023 modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles

d'états financier. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 20225 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Le comparatif avec les comptes de l'exercice clos précédent ne sont pas traités rétrospectivement des nouvelles règles.

Impact de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice :

A compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont :

- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « subventions d'exploitation ». Sur l'exercice précédent, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions d'exploitation ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Produits exceptionnels sur opération en capital ».
- Les amendes et pénalités n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisés dans le poste « Reprises provisions et amortissement, transfert de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les produits d'exploitation de l'exercice ressortent à 274 115,45 euros, en hausse de 1,40 % par rapport à ceux de l'exercice précédent qui s'élevaient à 270 325,90 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 285 385,23 euros, en hausse de 0,80 % par rapport à celles de l'exercice précédent qui s'élevaient à 283 117,76 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à une perte de 11 269,78 euros contre une perte de 12 791,86 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'établit à un produit de 3 085,56 euros contre une charge de 983,66 euros pour l'exercice précédent.

Il résulte des comptes clos au 31 décembre 2025 que le résultat de l'exercice se solde par une perte de 8 297,49 euros contre une perte de 13 775,52 euros au titre de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat ont été dûment certifiés par l'Expert-Comptable de la SAEM pour la gestion des Halles de Niort, le Cabinet COGEP.

3. Analyse de la qualité

a) Redevances applicables aux commerçants des Halles

NIORT

Pôle cadre de vie
DRAU

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC HALLES DE NIORT					
Information en application de l'article L2224-18 du CGCT les organisations professionnelles intéressées doivent être consultées sur l'établissement du régime des droits de places des Halles et marchés. Cette consultation a été faite le 18/09/2024.		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2025		POUR MÉMOIRE TARIFS 2024	
		HT	TTC	HT	TTC
INTERIEUR DES HALLES	A.1 1ère catégorie				
	A.1.1 Bancs adossés au mur (prix par mètre linéaire)	31,04	37,25	30,46	36,55
	A.2 2ème catégorie bancs de poissonnerie				
	A.2.1 sur Grande Allée (prix par mètre linéaire)	26,75	32,10	26,26	31,50
	A.2.2 sur Petite Allée (prix par mètre linéaire)	19,21	23,05	18,83	22,60
Tarifs mensuel	A.3 3ème catégorie autres bancs				
	A.3.1 sur Grande Allée (prix par mètre linéaire)	19,21	23,05	18,83	22,60
	A.3.2 sur Petite Allée (prix par mètre linéaire)	10,38	12,45	10,17	12,20
	A.4 Caves l'unité	18,38	22,05	18,00	21,60
EXTERIEUR DES HALLES	B.1 Producteurs et revendeurs abonnés				
	B.1.1 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour les 3 marchés du Jeudi, samedi et dimanche*	25,54	30,65	25,04	30,05
	B.1.2 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour deux marchés sur Jeudi, samedi et ou dimanche*	17,63	21,15	17,29	20,75
	B.1.3 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour un seul marché par semaine hors le marché du dimanche*	10,38	12,45	10,17	12,20
	B.2 Producteurs et revendeurs non abonnés (prix par mètre linéaire, sur jours de marché à l'extérieur)	4,21	5,05	4,13	4,95
	B.3 Demi tarif sur jours calendaires particuliers				
	demi tarif sur jours calendaires				
	Pâques - Lundi 21 avril 2025				
	Pentecôte - Lundi 09 juin 2025	2,13	2,55	2,08	2,50
	14 juillet - Lundi 14 juillet 2025				
	B.4 Jours fériés ou marchés exceptionnels				
	Abonnés, pour les jours compris dans l'abonnement :	B.1.1 ou B.1.2		B.1.1 ou B.1.2	
	Jour de l'an				
	jeudi 1 mai 2025				
	jeudi 8 mai 2025				
	jeudi 29 mai 2025- Ascension				
	Non abonnés ou jours non compris dans l'abonnement :	B2		B2	
	jeudi 1 mai 2025				
	jeudi 8 mai 2025				
	jeudi 29 mai 2025- Ascension				
	vendredi 15 août 2025 - Assomption				
	mardi 11 novembre 2025				
	B.5 Occupation des coursives pour animations extérieures sans lien avec le marché alimentaire	212,50	255,00	208,33	250,00
	B.6 Occupation des placis pour animations extérieures sans lien avec le marché alimentaire	212,50	255,00	208,33	250,00

*Préalablement à la prise d'un abonnement, il sera observé une période d'essai de 2 mois afin de veiller à l'assiduité du producteur ou revendeur. Pendant cette période, il sera appliqué la tarification B2.

R
E
D
E
V
A
N
C
E
S

E
T

D
R
O
I
T
S

O
D
P



REDEVANCE DECHETS HALLES DE NIORT					
		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2025		POUR MÉMOIRE TARIFS 2024	
REDEVANCE DECHETS		HT	TTC	HT	TTC
REDEVANCE DECHETS HALLES ET EXTERIEUR	C.1 : Abonnés Halles et extérieurs - par mois				
	C.1.1 : Boucherie, poissonnerie	21,33	25,60	20,92	25,19
	C.1.2 : Brasserie, charcuterie, ostréiculture, volaille, triperie	14,63	17,55	14,33	17,20
	C.1.3 : Boulangerie, chocolat, conserverie et épicerie, fromage, fleurs et plants, maraîchage (fruit et légumes), miel, pâtisserie sèche, torréfaction, plats à emporter, viticulture, volaille vivante	6,58	7,90	6,46	7,76
	C.2 : Non abonnés extérieurs par séance	1,33	1,60	1,29	1,56
		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2025		POUR MÉMOIRE TARIFS 2024	
ACCES ELECTRICITE		HT	TTC	HT	TTC
EXTERIEUR DES HALLES	D.1 : Abonnés extérieurs - par mois				
	D.1.1 Vitrine et néon	9,04	10,85	8,88	10,55
	D.1.2 Balance	3,00	3,60	2,92	3,50
	D.2 : Non abonnés extérieurs - par séance				
	D.2.1 Vitrine et néon	1,13	1,35	1,06	1,29
	D.2.2 Balance	0,42	0,50	0,42	0,50
		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2025		POUR MÉMOIRE TARIFS 2024	
FORFAIT POUR MISE A DISPOSITION D'UN BAC DE RECUPERATION DES POLYSTYRENES		HT	TTC	HT	TTC
INTERIEUR DES HALLES	E.1 : Mise à disposition de bacs individuels aux poissonniers				
	E.1.1 le bac-par mois-pour 1 enlèvement par semaine	61,58	73,90	60,38	72,45
	E.2 : Mise à disposition de bacs individuel coquilles poissonniers				
	E.2.1 Le bac par semaine	39,04	46,85	38,26	45,93

R
E
D
E
V
A
N
C
E
S

E
T

D
R
O
I
T
S

O
D
P

b) Difficultés de paiement et impayés

Globalement, il convient de mentionner qu'au cours de l'exercice 2025, les paiements ont été honorés dans les délais.

c) Actions d'animation de communication et de développement

Actions d'Animation et de communication

Janvier et février 2025 : accueil des trufficulteurs des deux sèvres ;

Février 2025: jeu de la st valentin avec la Nouvelle République ;

Mars 2025 : jeu de Pâques avec la Nouvelle République ;

Mai 2025 : distributions de roses pour la fête des mères ;

Juillet 2025 : jeu de l'été avec la Nouvelle République ;

Juillet aout 2025 : Before des jeudis niortais ;

Octobre 2025 : jeu d'halloween avec la Nouvelle République ;

Décembre 2025 : festivités de Noël avec la Nouvelle République et la présence du Père Noël.

Nos partenaires extérieurs sont :

L'Office du tourisme
La Nouvelle république
Le Rugby Club
Le Moulin du Roc
Les Nouvelles Scènes

Actions de développement

Au cours de l'année la rotonde centrale des Halles est souvent utilisée pour la mise en avant des partenaires et des commerçants.

Mouvements d'occupation

A cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont intervenues les mutations de bancs suivantes :

Au mois de janvier 2025 : la SARL HURTAUD est venue aux droits de l'EARL JEGARD
Au mois de décembre 2025 : la SARL JOGUET est venue aux droits de l'EARL ESNARD

4. Les conditions d'exercice du service public

a) Le nombre de commerçants exerçant sous les Halles

Le Directoire a défini en 2012 six grandes familles de commerçants organisées autour des métiers suivants :

- VIANDE : boucher traditionnel et Bio, chevalin, tripier, volailler, charcutiers, traiteur.
- MAREE : poissonnier, ostréiculteur, écailler.
- FRUITS LEGUMES : Fruit, légume, fleur.
- FROMAGER
- BOULANGER PATISSIER : boulanger, pâtissier et chocolatier
- DIVERS : apiculteur, restaurateur, viticulteur, conserverie, torréfaction, volaille vivante.

Ces grandes familles ont aussi été organisées autour des types de commerçants (Producteurs ou Revendeurs) et au regard du lieu d'exploitation intérieur ou extérieur des Halles.

Au 31 décembre 2025, l'offre commerciale se répartit selon le tableau ci-dessous, concernant les commerçants abonnés :

FAMILLES	
VIANDE	28
MAREE	10
FRUITS LEGUMES	31
FROMAGER	10
BOULANGERIE PATISSERIE	8
DIVERS	14
TOTAL	101

L'ensemble des bancs à l'intérieur des halles est occupé par 57 abonnés.

44 abonnés sont également installés à l'extérieur.

Le nombre total de commerçants s'élève environ à 115 (y compris les non abonnés).

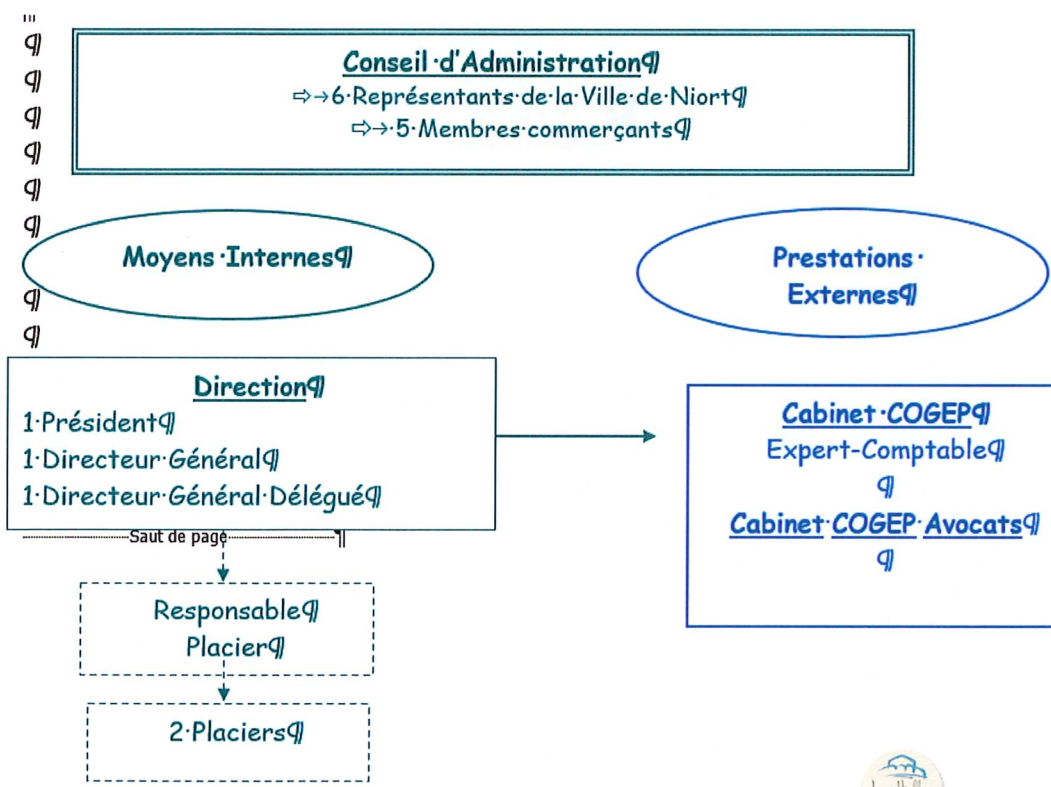
b) Le personnel

Le personnel des Halles se compose toujours de trois agents :

- Un responsable placier à temps plein qui, en complément de sa mission de placier, organise les plannings de travail et transmet au Cabinet d'Expertise comptable les documents nécessaires à l'établissement des bulletins de paie.
- Un placier à temps complet qui, en complément de sa mission de placier, assume la logistique des événements liés au développement de la société.
- Un placier à 23h50 hebdomadaire.

1. Fiches signalétiques

Fiche 1 : Fiche d'actionnariat et juridique :



Mouvements d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Il est précisé que les mouvements d'actions suivants ont été validés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Cession par Monsieur Francky BLANC de 5 actions à Monsieur Inyama BARRY et de 5 actions à Monsieur Kévin BUISSON ;
- Cession de 2 actions de l'EARL JEGARD à la SARL HURTAUD.

Fiche 2 :

La SAEM pour la gestion des Halles de Niort délégataire gère à ses risques et périls, sa rémunération est constituée des droits de place et recettes diverses en lien avec l'activité y compris la refacturation auprès des commerçants des coûts incombant tels l'enlèvement et le traitement des déchets.

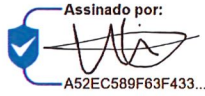
Les tarifs applicables aux commerçants œuvrant sous les Halles sont votés par le Conseil Municipal de la ville de Niort qui en conserve la maîtrise, sur proposition de la SAEM des Halles.

Annexe :

Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

✂

MONSIEUR **FERNANDO DAVID MARQUES-RODRIGUES-VIDEIRA**
DIRECTEUR GENERAL

Assinado por:

A52EC589F63F433...



SA SEM DES HALLES

Place des Halles

79000 NIORT

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



SOGECE MAINE NIORT

451 Avenue de Paris
79000 NIORT

05 32 09 06 35

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rapport de présentation	1
----- Etats de synthèse -----	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat 1/2	5
Compte de Résultat 2/2	6
----- Annexe -----	7
Règles et méthodes comptables	8
Annexe libre	12
----- Etats détaillés -----	13
Détail de l'Actif	14
Détail du Passif	15
Détail du Compte de Résultat	16
Soldes Intermédiaires de Gestion	18
Tableau des Emplois et Ressources	19
Tableau de Financement (Valeurs brutes)	20
----- Liasse fiscale -----	21
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	22
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	23
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	24
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	25
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	26
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	27
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	28
2053 - Détail des produits et charges exceptionnels	29
BIC-RN 2054 - Immobilisations	30
BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation	31
BIC-RN 2055 - Amortissements	32
BIC-RN 2056 - Provisions	33
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	34
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	35
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	36
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	37
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	38
2059A - Détail des immobilisations cédées	39
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	40
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	41
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	42
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	43
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1	44

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1

45

RAPPORT DE PRESENTATION

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SA SEM DES HALLES** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 230 298 euros

Chiffre d'affaires : 271 702 euros

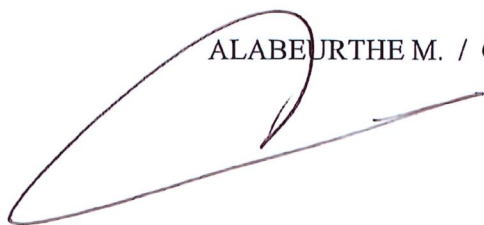
Résultat net comptable : -8 297 euros

Fait à NIORT

Le 22/05/2026

Signature

ALABEURTHE M. / GUYONNET F.



COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ETATS DE SYNTHESE



COGEP

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 519	1 519		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 000	1 000		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	22 124	20 745	1 379	3 511
	Autres immobilisations corporelles	50 360	50 360		
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations	390		390	390
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	75 393	73 624	1 769	3 901
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	8 545		8 545	9 522
	Autres créances	5 495		5 495	5 650
	Charges constatées d'avance	1 389		1 389	1 725
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jellons détenus				
	Disponibilités	213 100		213 100	202 993
	Total de l'actif circulant (IV)	228 529		228 529	219 890
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	303 922	73 624	230 298	223 791
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				390	
(2) dont créances à moins d'un an				15 819	16 897

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 130 050) Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation Ecart d'équivalence	130 050	130 050
	RESERVES		
	Réserve légale	13 005	13 005
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	6 889	20 664
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(8 297)	(13 776)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	141 646	149 944
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 574	3 571
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 835	43 558
	Dettes fiscales et sociales	38 908	25 675
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 334	1 043
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	88 652	73 847
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	230 298	223 791
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(8 297,49)	(13 775,52)
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	88 652	72 331
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	271 702		271 702	265 311
	Montant net du chiffre d'affaires	271 702		271 702	265 311
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			2 400	2 400
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				2 607
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			13	8
Total des produits d'exploitation			274 115	270 326	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			117 734	115 777
	Impôts, taxes et versements assimilés			16 491	15 677
	Salaires			111 727	111 401
	Cotisations sociales			36 063	36 984
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 557	3 278
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			812	1
Total des charges d'exploitation			285 385	283 118	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(11 270)	(12 792)	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 270)	(12 792)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	4 000	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		4 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	915	984
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		915	984
RESULTAT FINANCIER		3 086	(984)
RESULTAT COURANT avant impôts		(8 184)	(13 776)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	113	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(113)	
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
Total des produits		278 116	270 326
Total des charges		286 413	284 101
RESULTAT DE L'EXERCICE		(8 297)	(13 776)
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ANNEXE



COGEP.

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SA SEM DES HALLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de **230 298** euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **-8 297** euros

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Evènements significatifs et faits caractéristiques

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 26 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles

Règles et Méthodes Comptables

d'états financiers. Les comptes de l'exercice sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Le comparatif avec les comptes de l'exercice clos précédent ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice.

- Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice.

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont :

- Les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Sur l'exercice précédent, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation, au poste « Subventions d'exploitation ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Produits exceptionnels sur opérations en capital ».
- Les amendes et pénalités n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges ». Sur l'exercice précédent, elles figurent en « Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

- Impacts de suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice.

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur

Règles et Méthodes Comptables

provisions et amortissements, transfert de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Annexe libre

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 20 104€.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivantes :

Taux d'actualisation 3.96%

Table de mortalité INSEE 2022-2024

Départ volontaire à 64 ans

Taux de turn over 1.00%

Par ailleurs, nous vous informons de l'absence de risque relatif à la situation au Moyen-Orient.

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ETATS DETAILLES



COGEP

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	1 768,88	0,77	3 901,14	1,74	(2 132,26)	-54,66
Concessions brevets et droits similaires						
20500000 Logiciels	1 519,00	0,66	1 519,00	0,68		
28050000 Amortissement logiciels	(1 519,00)	-0,66	(1 519,00)	-0,68		
Autres immobilisations incorporelles						
20800000 Autres immo incorporelles	1 000,00	0,43	1 000,00	0,45		
28080000 Amortissement immo incorporell	(1 000,00)	-0,43	(1 000,00)	-0,45		
Installations techniques, matériel et outillage	1 378,98	0,60	3 511,24	1,57	(2 132,26)	-60,73
21540000 Matériel et outillage	22 124,44	9,61	22 572,57	10,09	(448,13)	-1,99
28154000 Amortissement matériel outillage	(20 745,46)	-9,01	(19 061,33)	-8,52	(1 684,13)	-8,84
Autres immobilisations corporelles						
21810000 Insta g n agence am nag diver	48 840,39	21,21	48 840,39	21,82		
21830000 Matériel de bureau et materiel	1 287,00	0,56	1 287,00	0,58		
21840000 Mobilier	232,44	0,10	232,44	0,10		
28181000 Amortissement inst g n agence	(48 840,39)	-21,21	(48 840,39)	-21,82		
28183000 Amortissement mat bureau et inf	(1 287,00)	-0,56	(1 287,00)	-0,58		
28184000 Amortissement mobilier	(232,44)	-0,10	(232,44)	-0,10		
Créances rattachées à des participations	389,90	0,17	389,90	0,17		
26700000 Créances rattachés a des parti	389,90	0,17	389,90	0,17		
TOTAL IV - Actif Circulant NET	228 529,18	99,23	219 889,95	98,26	8 639,23	3,93
Créances clients et comptes rattachés	8 545,02	3,71	9 521,96	4,25	(976,94)	-10,26
041D Collectif clients débiteurs	7 608,06	3,30	7 362,40	3,29	245,66	3,34
41810000 Clients factures a établir	936,96	0,41	2 159,56	0,96	(1 222,60)	-56,61
Autres créances	5 494,72	2,39	5 650,37	2,52	(155,65)	-2,75
42500000 Personnel - Avces et acptes et autres cpte			804,24	0,36	(804,24)	-100,0
44566100 Tva déductible 20	1 444,06	0,63	1 129,01	0,50	315,05	27,90
44580100 Tva à régulariser	79,17	0,03			79,17	
44586000 Taxe s ca factures non parvenues	1 321,22	0,57	1 317,12	0,59	4,10	0,31
46870000 Produit a recevoir	2 650,27	1,15	2 400,00	1,07	250,27	10,43
Charges constatées d'avance	1 389,45	0,60	1 724,54	0,77	(335,09)	-19,43
48600000 Charges constatées d avance	1 389,45	0,60	1 724,54	0,77	(335,09)	-19,43
Disponibilités	213 099,99	92,53	202 993,08	90,71	10 106,91	4,98
51210000 Banque Populaire	114 830,93	49,86	31 904,93	14,26	82 926,00	259,92
51220000 Crédit mutuel	48 269,06	20,96	121 088,15	54,11	(72 819,09)	-60,14
51250000 Comptes à termes	50 000,00	21,71	50 000,00	22,34		
TOTAL DU BILAN ACTIF	230 298,06	100,00	223 791,09	100,00	6 506,97	2,91

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	141 646,45	61,51	149 943,94	67,00	(8 297,49)	-5,53
Capital Social ou individuel	130 050,00	56,47	130 050,00	58,11		
10130000 Capital souscrit appelé versé	130 050,00	56,47	130 050,00	58,11		
Réserve légale	13 005,00	5,65	13 005,00	5,81		
10610000 Réserve légale	13 005,00	5,65	13 005,00	5,81		
Autres réserves	6 888,94	2,99	20 664,46	9,23	(13 775,52)	-66,66
10680100 Autres réserves	6 888,94	2,99	20 664,46	9,23	(13 775,52)	-66,66
Résultat de l'exercice	(8 297,49)	-3,60	(13 775,52)	-6,16	5 478,03	39,77
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	88 651,61	38,49	73 847,15	33,00	14 804,46	20,05
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 574,46	0,68	3 571,33	1,60	(1 996,87)	-55,91
16884000 Emprunt intérêts courus			2,08		(2,08)	-100,0
16400000 Emprunt auprès des ts de cr d	1 516,62	0,66	3 521,35	1,57	(2 004,73)	-56,93
16480000 Int.courus / emp.éts crédit	0,89				0,89	
51980000 Intérêts courus s concours ban	56,95	0,02	47,90	0,02	9,05	18,89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 834,82	20,34	43 557,78	19,46	3 277,04	7,52
40100000 Fournisseurs	10 431,87	4,53	9 957,91	4,45	473,96	4,76
40810000 Fournisseurs factures non parv	36 402,95	15,81	33 599,87	15,01	2 803,08	8,34
Dettes fiscales et sociales	38 908,41	16,89	25 674,56	11,47	13 233,85	51,54
42100000 Personnel r mun rations dues	2 342,89	1,02	2 568,80	1,15	(225,91)	-8,79
42820000 Personnel cong s payer	6 948,60	3,02	7 901,65	3,53	(953,05)	-12,06
43100000 Urssaf	4 597,00	2,00	4 327,87	1,93	269,13	6,22
43702000 Mutuelle	785,65	0,34	726,89	0,32	58,76	8,08
43703000 Retraite	1 005,77	0,44	1 006,23	0,45	(0,46)	-0,05
43820000 Charges soc congés payés	2 337,43	1,01	2 535,13	1,13	(197,70)	-7,80
44210000 Pr l vement la source	82,00	0,04	22,40	0,01	59,60	266,07
44551100 Tva a d caisser france	5 685,00	2,47	4 840,00	2,16	845,00	17,46
44571000 Tva collectée 20	1 152,68	0,50	1 142,41	0,51	10,27	0,90
44580100 Tva à régulariser			99,83	0,04	(99,83)	-100,0
44587000 Tva sur le ca à établir	49,17	0,02	269,24	0,12	(220,07)	-81,74
44860000 Etat charge a payer	13 706,00	5,95			13 706,00	
44862000 Taxe apprentissage	101,42	0,04	97,79	0,04	3,63	3,71
44863000 Formation	114,80	0,05	136,32	0,06	(21,52)	-15,79
Autres dettes	1 333,92	0,58	1 043,48	0,47	290,44	27,83
041C Collectif clients créditeurs	691,97	0,30	499,43	0,22	192,54	38,55
41980000 Rabais remises ristournes	641,95	0,28	544,05	0,24	97,90	17,99
TOTAL DU BILAN PASSIF	230 298,06	100,00	223 791,09	100,00	6 506,97	2,91

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	274 115,45	100,89	270 325,90	101,89	3 789,55	1,40
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	271 702,13	100,00	265 311,11	100,00	6 391,02	2,41
Production vendue Services FRANCE	271 702,13	100,00	265 311,11	100,00	6 391,02	2,41
70600000 Prestation de services	4 173,78	1,54	5 552,11	2,09	(1 378,33)	-24,83
70610000 Redevance occupation intérieur	171 744,30	63,21	168 235,56	63,41	3 508,74	2,09
70620000 Redevance occupation extérieur	73 242,42	26,96	69 655,71	26,25	3 586,71	5,15
70810000 Refacturation eau	5 164,10	1,90	5 049,60	1,90	114,50	2,27
70811000 Accès électricité	1 682,76	0,62	1 433,46	0,54	249,30	17,39
70840000 Refacturation controle sécurité	2 346,12	0,86	2 276,50	0,86	69,62	3,06
70860000 Redevance déchets	13 348,65	4,91	13 108,17	4,94	240,48	1,83
Montant net du chiffre d'affaires	271 702,13	100,00	265 311,11	100,00	6 391,02	2,41
Subventions	2 400,00	0,88	2 400,00	0,90		
74000000 Subventions			2 400,00	0,90	(2 400,00)	-100,0
74100000 Subventions d'exploitation	2 400,00	0,88			2 400,00	
Reprises sur amts, dépréciations et provisions			2 606,83	0,98	(2 606,83)	-100,0
78174000 Rep s prov d pr ciation cr anc			2 606,83	0,98	(2 606,83)	-100,0
Autres produits d'exploitation	13,32		7,96		5,36	67,34
75800000 Indemnités et autres produits	13,32		7,96		5,36	67,34
Total des charges d'exploitation	285 385,23	105,04	283 117,76	106,71	2 267,47	0,80
Autres achats et charges externes	117 734,20	43,33	115 777,09	43,64	1 957,11	1,69
60611000 Electricité	7 769,67	2,86	9 243,67	3,48	(1 474,00)	-15,95
60612000 Eau	7 164,16	2,64	5 896,24	2,22	1 267,92	21,50
60630000 Petit quipement			32,92	0,01	(32,92)	-100,0
60640000 Fournitures administratives	864,81	0,32	651,75	0,25	213,06	32,69
60680000 Vêtements	146,00	0,05	374,29	0,14	(228,29)	-60,99
61100000 Redevance can	13 161,63	4,84	9 237,02	3,48	3 924,61	42,49
61110000 Redevance bionerval refood	7 320,00	2,69	6 528,00	2,46	792,00	12,13
61120000 Redevance ville de niort			95,00	0,04	(95,00)	-100,0
61130000 Redevance poubelle texier	4 177,28	1,54	6 161,05	2,32	(1 983,77)	-32,20
61350000 Locations mobilières	817,48	0,30	2 245,67	0,85	(1 428,19)	-63,60
61500000 Entretien et réparation	6 711,96	2,47	6 810,34	2,57	(98,38)	-1,44
61553000 Entretien matériel de bureau/informat	455,26	0,17			455,26	
61560000 Maintenance	3 044,49	1,12	3 438,63	1,30	(394,14)	-11,46
61610000 Assurance multirisque	2 348,90	0,86	2 022,88	0,76	326,02	16,12
62260000 Honoraires	16 354,14	6,02	16 489,53	6,22	(135,39)	-0,82
62261100 Honoraires cac	4 952,47	1,82	4 769,21	1,80	183,26	3,84
62270000 Frais d actes contentieux	(40,16)	-0,01	42,68	0,02	(82,84)	-194,1
62300000 Publicit publication relatio	16 281,96	5,99	16 024,67	6,04	257,29	1,61
62340000 Cadeaux clients	2 815,81	1,04	2 056,11	0,77	759,70	36,95
62380000 Pourboires dons courants	1 552,50	0,57	1 370,00	0,52	182,50	13,32
62570000 Réception	77,48	0,03	389,24	0,15	(311,76)	-80,09
62610000 Frais de télécommunication	1 021,56	0,38	1 018,59	0,38	2,97	0,29
62620000 Frais de postaux	166,80	0,06	309,60	0,12	(142,80)	-46,12
62820000 Ville de niort dsp	20 570,00	7,57	20 570,00	7,75		
Impôts, taxes et versements assimilés	16 491,40	6,07	15 677,13	5,91	814,27	5,19

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
63120000	Taxe apprentissage			738,99	0,28	(738,99)	-100,0
63330000	Contrib. unique des employeurs à FP	1 557,40	0,57	777,14	0,29	780,26	100,40
63511000	Cfe	1 228,00	0,45	889,00	0,34	339,00	38,13
63512100	Taxes foncières	13 706,00	5,04	13 272,00	5,00	434,00	3,27
Salaires		111 726,75	41,12	111 400,91	41,99	325,84	0,29
64100000	Rémunération du personnel	112 679,80	41,47	110 482,82	41,64	2 196,98	1,99
64120000	Variation cp	(953,05)	-0,35	918,09	0,35	(1 871,14)	-203,8
Cotisations sociales		36 062,95	13,27	36 983,96	13,94	(921,01)	-2,49
64510000	Cotisation a l'urssaf	25 992,98	9,57	26 408,36	9,95	(415,38)	-1,57
64520000	Cotisations aux mutuelles	4 202,74	1,55	3 962,15	1,49	240,59	6,07
64530000	Cirpec	5 749,93	2,12	5 823,35	2,19	(73,42)	-1,26
64581000	Prov ch soc congés à payer	(197,70)	-0,07	417,57	0,16	(615,27)	-147,3
64750000	Médecine de travail	315,00	0,12	372,53	0,14	(57,53)	-15,44
Dotations aux amortissements		2 557,49	0,94	3 278,13	1,24	(720,64)	-21,98
68112000	Dotation amort immo corporelle	2 557,49	0,94	3 278,13	1,24	(720,64)	-21,98
Autres charges		812,44	0,30	0,54		811,90	N/S
65800000	Pénalités et autres charges	812,44	0,30	0,54		811,90	N/S
Résultat d'exploitation		(11 269,78)	-4,15	(12 791,86)	-4,82	1 522,08	11,90
Total des produits financiers		4 000,27	1,47			4 000,27	
Autres intérêts et produits assimilés		4 000,27	1,47			4 000,27	
76800000	Autres produits financiers	4 000,27	1,47			4 000,27	
Total des charges financières		914,71	0,34	983,66	0,37	(68,95)	-7,01
Intérêts et charges assimilés		914,71	0,34	983,66	0,37	(68,95)	-7,01
66116000	Intérêts des emprunts	24,84	0,01	44,80	0,02	(19,96)	-44,55
66160000	Intérêts bancaires	889,87	0,33	938,86	0,35	(48,99)	-5,22
Résultat financier		3 085,56	1,14	(983,66)	-0,37	4 069,22	413,68
Résultat courant avant impôts		(8 184,22)	-3,01	(13 775,52)	-5,19	5 591,30	40,59
Produits exceptionnels							
Charges exceptionnelles		113,27	0,04			113,27	
Charges exceptionnelles		113,27	0,04			113,27	
68710000	Dot.amort. exceptionnels/immo	113,27	0,04			113,27	
Résultat exceptionnel		(113,27)	-0,04			(113,27)	
Résultat de l'exercice		(8 297,49)	-3,05	(13 775,52)	-5,19	5 478,03	39,77

Soldes Intermédiaires de Gestion

Règlement ANC 2022-06	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	271 702	100,00	265 311	100,00	6 391	2,41
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	271 702	100,00	265 311	100,00	6 391	2,41
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	271 702	100,00	265 311	100,00	6 391	2,41
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	271 702	100,00	265 311	100,00	6 391	2,41
MARGES (Commerciale + Production)	271 702	100,00	265 311	100,00	6 391	2,41
- Achats non stockés (c)	15 945	5,87	16 199	6,11	(254)	-1,57
- Autres charges externes (c)	101 790	37,46	99 578	37,53	2 211	2,22
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	117 734	43,33	115 777	43,64	1 957	1,69
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	153 968	56,67	149 534	56,36	4 434	2,97
+ Subventions	2 400	0,88	2 400	0,90		
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 557	0,57	1 516	0,57	41	2,72
- Autres impôts et taxes	14 934	5,50	14 161	5,34	773	5,46
- Salaires	111 727	41,12	111 401	41,99	326	0,29
- Cotisations sociales	36 063	13,27	36 984	13,94	(921)	-2,49
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(7 913)	-2,91	(12 128)	-4,57	4 215	34,75
+ Reprises sur amortissements et provisions			2 607	0,98	(2 607)	-100,00
+ Pds des cessions d'immos incorp. et corp.						
+ Autres produits de gestion courante	13		8		5	67,34
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat						
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	2 557	0,94	3 278	1,24	(721)	-21,98
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées						
- Autres charges de gestion courante	812	0,30	1		812	N/S
RÉSULTAT EXPLOITATION	(11 270)	-4,15	(12 792)	-4,82	1 522	11,90
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	4 000	1,47			4 000	
- Charges financières	915	0,34	984	0,37	(69)	-7,01
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(8 184)	-3,01	(13 776)	-5,19	5 591	40,59
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	113	0,04			113	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(113)	-0,04			(113)	
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(8 297)	-3,05	(13 776)	-5,19	5 478	39,77

Tableau des Emplois et Ressources

Règlement ANC 2022-06 Etat en valeurs brutes		31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles	539	
	Immobilisations financières		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
	Réductions de capitaux propres et prélèvements		
	Remboursements de dettes financières (b)	2 006	1 986
	TOTAL DES EMPLOIS	2 544	1 986
Détermination de la Capacité d'autofinancement	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	(7 913)	(12 128)
	+ Autres produits (d'exploitation)	13	8
	- Autres charges (d'exploitation)	812	1
	+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
	+ Produits financiers	4 000	
	- Charges financières	915	984
	+ Produits exceptionnels		
	- Charges exceptionnelles		
	- Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
	- Impôts sur les bénéfices		
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	(5 627)	(13 104)
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice	(5 627)	(13 104)
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières		
	Augmentation des capitaux propres :		
	Augmentation de capital ou apports		
	Augmentation des autres capitaux propres		
	Augmentation des dettes financières (b) (c)		
	TOTAL DES RESSOURCES	(5 627)	(13 104)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		(8 171)	(15 090)

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

Tableau de Financement

Etat en valeurs brutes Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients	9 522	8 545	(977)	(10 511)
	Autres créances	7 375	6 884	(491)	(1 427)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 897	15 429	(1 468)	(11 938)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	43 558	46 835	(3 277)	(738)
	Fournisseurs d'immobilisations				2 272
	Autres dettes	26 718	40 242	(13 524)	(1 554)
	TOTAL DETTES A COURT TERME	70 276	87 077	(16 801)	(20)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(53 379)	(71 648)	(18 269)	(11 959)
TRESORERIE	Disponible	202 993	213 100	10 107	(3 337)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	48	57	9	(206)
	TOTAL TRESORERIE	202 945	213 043	10 098	(3 131)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		149 566	141 395	(8 171)	(15 090)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif

